

L'hon. M. Rinfret: Le maître de poste n'est tenu de compenser les pertes que dans la mesure où il est responsable.

M. Hatfield: J'aimerais signaler au ministre des Postes que j'ai demandé la construction d'un bureau de poste à Plaster-Rock (Nouveau-Brunswick) en 1939. Le ministère a acheté un emplacement et a procédé à la mise en adjudication, mais la guerre a interrompu les travaux. J'avais consulté à ce sujet le prédécesseur de l'actuel ministre des Postes, l'honorable M. Bertrand, qui m'a dit, il y a deux ou trois ans, qu'il y avait, ce me semble vingt bureaux dans la même catégorie. On avait interrompu les travaux à cause de la guerre, même après l'adjudication des contrats. Il avait groupé ces vingt bureaux en disant qu'ils recevraient la priorité.

Dans la localité de Plaster-Rock les revenus ont triplé depuis 1939 et atteignent environ dix mille dollars. C'est une petite ville dont l'agriculture et l'industrie du bois font la prospérité. La société Fraser a construit un nouveau moulin là-bas et dépensé beaucoup d'argent. Deux écoles y ont été construites l'an dernier, au coût de près d'un million. C'est une localité importante. L'immeuble qui loge la poste n'en est pas digne. Je transmets au ministre des Postes une photographie de l'actuel bureau de poste. A la dernière session, il a promis d'étudier la question. Nous dira-t-il si l'on construira ce bureau?

L'hon. M. Rinfret: J'ai reçu les photos qui m'ont été envoyées par l'honorable député. Je dois dire que d'autres députés ont également présenté des vœux au sujet du bureau de poste de Plaster-Rock. Nous savons qu'il n'est pas satisfaisant, mais, malheureusement, les règlements du ministère ne nous permettent pas de recommander la construction d'un édifice public, puisque les revenus n'ont pas encore atteint dix mille dollars. Nous sommes en ce moment en pourparlers avec le ministère des Travaux publics pour voir si on ne pourrait pas trouver de meilleur endroit.

M. Hatfield: D'après M. Bertrand, l'ex-ministre des Postes, ce bureau de poste a fait partie d'un groupe spécial de bureaux de poste qui ont été mis en adjudication en 1939. Le revenu en 1939 était d'environ \$3,000. Aujourd'hui il dépasse \$9,000. Mais l'espace dont on dispose est encore insuffisant. Il y a un emplacement en plein cœur de la ville. Ce que les citoyens voudraient obtenir, c'est le bureau de poste qui leur a été promis en 1939. J'aimerais voir le ministre étudier de nouveau la question.

L'hon. M. Rinfret: Les règlements d'alors n'étaient pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui. Avant et durant la guerre, il a fallu

mettre de côté certains emplacements où il eut été commode d'avoir un nouveau bureau de poste. Nous avons une liste de bureaux de poste qui restent à ouvrir et nous avons dû en fixer le revenu à \$10,000 pour le moment. Nous espérons être en mesure de le réduire avec le temps.

M. Pouliot: Monsieur le président, j'observe le grand principe de la charité chrétienne. J'ai le plaisir d'appuyer la demande du député de Victoria-Carleton, car je connais l'endroit et sais que la compagnie Fraser y a dépensé beaucoup d'argent. Je ne saurais oublier non plus que l'honorable député m'a appuyé lors du bill concernant le chemin de fer de Témiscouata, l'an dernier.

M. Low: Après qu'une localité est devenue admissible en réalisant des recettes de \$10,000, combien de temps attendez-vous, d'habitude, avant de décider l'établissement d'un bureau de poste?

L'hon. M. Rinfret: Nous faisons une recommandation au ministère des Travaux publics. Comme l'accumulation est très considérable, nous avons dû établir des catégories même en ce cas. Le ministère des Travaux publics choisit les localités où le besoin est plus pressant.

M. Hatfield: Sauf erreur, toutes les matières postales de première classe sont transportées par avion, qu'elles portent ou non le timbre de la poste aérienne. Dans ma circonscription, le courrier en provenance de la province de Québec ou des provinces Maritimes, quand il est expédié par avion, arrive deux ou trois jours plus tard que par le train. Mais, quand il provient de l'Ouest canadien, — de la Colombie-Britannique, par exemple, — il arrive deux ou trois jours plus tôt. Cependant, si la lettre postée à Montréal est expédiée par avion — on l'expédie ainsi, qu'elle porte ou non un timbre de la poste aérienne, — elle retarde d'un ou deux jours, car il n'y a pas de livraison du courrier aéropostal dans ma circonscription. Le courrier est dirigé sur Moncton par avion et, le lendemain, il revient de Moncton à Saint-Jean, puis de Saint-Jean dans ma circonscription. Il y a un retard d'un jour ou deux. Quant aux lettres venant des États-Unis, les gens doivent prévenir les intéressés de ne pas envoyer par avion les lettres urgentes. Le ministre des Postes pourrait-il me dire si l'on a pris des dispositions à ce sujet?

L'hon. M. Rinfret: Si le député a un cas à citer, je serais heureux de le connaître. Lorsqu'une lettre de première classe peut arriver plus rapidement à destination par avion, nos fonctionnaires ont l'ordre de l'envoyer par avion. Si la lettre arrive plus rapidement à